



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

Affaire n° 13-20231028

**Tampon Let's Dance !
dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 octobre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 octobre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10
- absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-huit octobre à neuf heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie-Lise Blas par Sylvie Jean-Baptiste, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Jean-Philippe Smith, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 13-20231028

**Tampon Let's Dance !
dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n°13-20231028 présenté au Conseil municipal du samedi 28 octobre 2023,

Considérant que la commune souhaite initier en décembre 2023, la mise en place d'un événement nocturne à visée régionale dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* » : Tampon Let's Dance !,

Considérant que cet événement viendra clôturer l'année sportive et les mensuels FESTIMOOV se déroulant chaque dernier samedi du mois sur le parvis de la mairie,

Considérant que la Ville souhaite montrer son dynamisme en continuant de promouvoir le sport pour tous au Tampon et en valorisant les labels obtenus : « Ville Active et Sportive », « Sport Santé Pour Tous », « Terre de Jeux », « Sentez-vous Sport » et « BeActive »,

**Le Conseil municipal,
réuni le samedi 28 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 L'action « Tampon Let's Dance ! », dont le descriptif et le déroulement de l'action sont détaillés ci-après :

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

DATE	Samedi 16 décembre 2023
LIEU	Stade Klébert Picard : une scène sera positionnée au cœur du stade (public tout autour)
HORAIRE	De 15h à 22h30

PRESTATIONS	Des prestataires exceptionnels seront présents : le référent Zumba de l'Océan Indien et ses collaborateurs issus des 4 coins de l'île ; des artistes renommés.
-------------	--

II. PROGRAMMATION PREVISIONNELLE

18h30	OUVERTURE de l'événement au rythme des percussions BATUCAD
19h00 - 20h00	DANSE SENIORS : initiation danse en ligne Kuduro – Madison
20h00 - 21h00	« FITNESS CONCERT » → <u>UNE PREMIERE DANS L'OCEAN INDIEN</u> – VU AUX ETATS-UNIS (chanteurs + Fitness Zumba Instructors)
21h00 - 21h30	SHOW : spectacle de danse par les prestataires Fitness Zumba
21h30 - 22h30	DANCE FLOOR GEANT : DJ PARTY MIX

Article 2 La prise en charge par la ville des dépenses nécessaires à la mise en place de cet événement, pour un montant total estimé à 15 000 € (quinze mille euros) pour le fonctionnement, l'artistique (12 000 €) et pour la sécurité (3 000 €). Ces dernières seront imputées au chapitre 011 de l'exercice en cours,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,